



Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole à Madagascar – Phase II (PAPAM 2)

SELECTION DE CONSULTANTS

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

RELANCE

N° 001-2026/MiASA/SG/PAPAM 2/CN/p.m.

RECRUTEMENT D'ORGANISMES D'APPUI D'ACCOMPAGNEMENT TECHNICO-ECONOMIQUES AUPRES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FAMILIALES

Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MiASA) a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD), et a l'intention d'utiliser celui-ci pour effectuer les paiements au titre du Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole à Madagascar – phase II (PAPAM 2).

Les Services de consultants auront pour objet la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement technico-économique auprès des Exploitations agricoles familiales (EAF) : (i) dans 7 communes du Vakinankaratra ; (ii) 4 communes de Fitovinany ; et (iii) 4 communes de l'Atsimo-Atsinanana ; et (iv) 3 communes de Betsiboka. Les services d'accompagnement technico-économiques seront répartis en lots par région d'intervention et permettront, sur la base de schémas d'aménagement locaux et de diagnostics socio-fonciers, d'appuyer l'accompagnement d'EAF et la préparation de montage de dossiers d'investissements productifs, soumis aux financements du Fonds de Développement Agricole (FDA).

La prestation a pour objectif général d'assurer la mise en œuvre opérationnelle, au niveau territorial, des activités relevant des Composantes 1 et 2 du PAPAM 2, au bénéfice direct des Exploitations Agricoles Familiales.

Les objectifs spécifiques des Opérateurs d'Appui sont de :

- Accompagner la diffusion et l'appropriation des pratiques agroécologiques, de diversification et de gestion durable des terres ;
- Appuyer la structuration des filières agricoles et des organisations paysannes ;
- Renforcer les dynamiques territoriales (SAL, dialogue agroécologie-paysage, gouvernance locale) ;
- Contribuer à la sécurisation foncière, à l'accès des femmes et des jeunes aux ressources productives ;
- Assurer un suivi technique, organisationnel et socio-économique des bénéficiaires ;
- Participer au suivi-évaluation, à la capitalisation et au reporting des activités du projet.
- Appuyer les organisations paysannes pour la formulation de demandes auprès du FDA
- Assurer la sauvegarde environnementale et sociale des activités.

Les termes de référence seront intégrés dans la demande de proposition, transmises aux soumissionnaires retenus à l'issue de l'Appel à manifestation d'intérêt, permettront de préciser les actions envisagées selon les spécificités régionales.

La prestation est répartie en 4 lots :

- Lot 1 – Région Betsiboka
- Lot 2 – Région Vakinankaratra
- Lot 3 – Région Fitovinany
- Lot 4 – Région Atsimo Atsinanana

Le MiASA invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.



Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux **ONG**.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats peuvent soumettre des candidatures pour un ou plusieurs lots, soit individuellement, soit en groupement/Consortium. Toutefois, pour un même lot, un Candidat (y compris en tant que membre d'un groupement) ne peut participer qu'à une seule candidature. Toute participation multiple pour un même lot entraînera le rejet des candidatures concernées. En revanche, un même sous-traitant ne peut participer qu'à seulement pour un lot.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

– une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,

ou

– une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) invite les candidats admissibles à soumettre un dossier de manifestation d'intérêt comprenant :

- Une lettre de manifestation d'intérêt mentionnant l'objet de la prestation ;
- Les documents administratifs : carte d'immatriculation fiscale et carte statistique à jour
- Les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services.

A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés (prestations de 3 à 5 ans d'animation de dispositifs de conseil technico-économique dans au-moins 3 communes d'intervention) ;
- De la nature des Services : prestations d'accompagnement technique, diagnostics socio-fonciers, assistance technique auprès d'exploitations agricoles familiales, dispositifs de conseil technico-économiques, etc.) ;
- Du domaine et de l'expertise technique : conseil technico-économiques aux exploitations agricoles familiales, accompagnement à la transition agroécologique, montage de plans d'affaires dans les filières agricoles/d'élevage ;
- Du contexte géographique et de la connaissance de la région souhaitée d'intervention (sur l'une des régions de Madagascar).

Le Client examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

- Expériences similaires, dans des contextes de mise en œuvre de projets sous maîtrise d'ouvrage du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire ;
- Mobilisation de partenaires locaux (le Ceffel, le GSDM et le SEFAFI Vohipeno seront directement mobilisés à travers le Projet PAPAM 2).
 - o Le GSDM bénéficie d'un contrat en entente directe avec le Projet PAPAM 2 pour assurer l'organisation de dialogues territoriaux « agroécologie-paysage » : à ce titre, il sera pleinement associé au prestataire finalement retenu, en tant que partenaire de mise en œuvre du Projet. Le contrat établi entre le GSDM et le Projet sera directement géré par le Projet.
 - o De même, les centres CEFFEL et SEFAFI Vohipeno ont été identifiés comme structures d'accompagnement et bénéficieront à ce titre d'un appui direct du Projet pour renforcer leur dispositif de formation. Le choix des soumissionnaires de mobiliser comme Co-traitants ou Sous-traitants ces structures n'a aucune valeur prescriptive et



l'articulation avec les appuis envisagés directement via le Projet sera précisé dans les termes de référence de la prestation, partie intégrante de la demande de proposition qui sera transmise aux soumissionnaires retenus dans le cadre de la liste restreinte.

En cas de Groupement/Consortium, son mandataire ainsi que tout membre ayant son siège en dehors du pays du Client devront remplir chacun de ces critères.

Une candidature ne répondant pas à l'une quelconque de ces exigences sera écartée.

Le MiASA dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées au plus tard le **02 juin 2026** à l'adresse ci-dessous,

Monsieur ANDRY NAJORO Solofodimbiniaina , Coordonnateur National PAPAM 2

Par Courriel : procurement.papam2@gmail.com

Ou à l'adresse **Enceinte BVPI – Ex-Projet PRADA GIZ - Nanisana,101 Antananarivo**

Avec la mention « RECRUTEMENT D'ORGANISMES D'APPUI D'ACCOMPAGNEMENT TECHNICO-ECONOMIQUES AUPRES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FAMILIALES– AMI N° 001-2026/MiASA/SG/PAPAM 2/CN/p.m. – LOT n°... »

Les manifestations d'intérêt doivent inclure une déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale. Le canevas correspondant doit être demandé par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessus

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, pendant les heures de bureau..

Antananarivo, le **13 MAI. 2026**

Le Coordonnateur National



Andry Najoro
ANDRY NAJORO Solofodimbiniaina
Ingénieur Agronome